



Communiqué de presse

Royal Air Maroc : interdiction des batteries lithium-ion en soute

Casablanca le 28/02/2016

Suite aux recommandations des organisations mondiales du transport aérien, en particulier l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale), d'interdire à partir du 1^{er} avril 2016 le transport de batteries lithium-ion en soutes des avions, Royal Air Maroc tient à informer sa clientèle en apportant les précisions suivantes :

- La sécurité étant un facteur majeur au sein de sa politique, la compagnie nationale applique déjà cette recommandation ; et ce depuis quelques mois. Royal Air Maroc a mis en œuvre cette mesure réclamée par plusieurs compagnies aériennes avant la décision de l'OACI prise lundi dernier.
- Les services d'enregistrement de la compagnie informent tous les passagers qu'ils ne sont pas autorisés à enregistrer des bagages en soute contenant des appareils électroniques fonctionnant avec batteries lithium-ion tels les ordinateurs portables, certains appareils médicaux portatifs, des équipements audiovisuels et industriels... .
- Les passagers peuvent, cependant, transporter ces appareils dans les bagages en cabine.
- La décision de l'OACI est motivée par des raisons de sécurité et par les risques de surchauffe des batteries lithium-ion suite à des cas survenus sur certains vols.

www.royalairmaroc.com
www.royalairmaroc.com/corporate